

9182059
19 NOV. 1998 m 8979
INPI

ASEPT IN MED
SOCIETE ANONYME au capital de 250.000 F
● SIEGE SOCIAL : La Pousaraque 31460 - LE FAGET
RCS TOULOUSE : B 383 600 590

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 2 OCTOBRE 1998**

Du procès-verbal du conseil d'administration du 2 octobre 1998, il résulte l'adoption de la résolution suivante :

DEUXIEME RESOLUTION

Sur proposition de la Présidente et par application de l'article 115 de la loi du 24 juillet 1966, Monsieur Christophe LEHAIN, administrateur, est désigné comme Directeur Général, avec mandat d'assister le Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Christophe LEHAIN exercera ses fonctions tant que celles de Président seront exercées par Mademoiselle Rika STEUPERAERT. Toutefois, lors de la cessation par Mademoiselle Rika STEUPERAERT de ses fonctions de Président, Monsieur Christophe LEHAIN demeurera investi de ses fonctions de Directeur Général jusqu'à la nomination du nouveau Président, à moins que le conseil ne décide la cessation immédiate desdites fonctions ou, au contraire, leur maintien sur proposition du nouveau Président.

La délégation qui, le cas échéant, serait temporairement consentie à un administrateur en application de l'article 112 de la loi du 24 juillet 1966, en cas d'empêchement ou de décès du Président, n'emporterait pas cessation des fonctions du Directeur Général ; la direction générale de la société serait alors assurée par l'administrateur remplaçant provisoirement le Président et par Le Directeur Général, chacun d'eux agissant dans la limite des pouvoirs qui lui ont été accordés.

Monsieur Christophe LEHAIN déclare accepter les fonctions qui lui ont été conférées, en déclarant qu'il n'exerce aucune fonction et n'être frappé d'aucune mesure susceptible de lui interdire d'exercer des fonctions de Direction Générale.

POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL

Conformément à la loi, Monsieur Christophe LEHAIN disposera vis à vis des tiers des mêmes pouvoirs que la Présidente.

Pour extrait certifié conforme.
Rika STEUPERAERT
Président du Conseil d'Administration



Steuperaert
Four copie conforme à l'original

ASEPT IN MED
SOCIETE ANONYME au capital de 250.000 F
SIEGE SOCIAL : La Pousaraque 31460 - LE FAGET
RCS TOULOUSE : B 383 600 590

**PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

L'an mil neuf cent quatre vingt dix huit,
Le quinze septembre à 16 heures,

Les actionnaires de la société ASEPT IN MED, société anonyme au capital de 250.000 F dont le siège social est le siège social est au FAGET (Haute Garonne) La Pousaraque, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de TOULOUSE sous le numéro B 383 600 590,

Se sont réunis au siège social en assemblée générale ordinaire sur convocation faite à chacun d'eux par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 3 août 1998.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée en entrant en séance par chaque membre de l'assemblée.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Rika STEUPERAERT, Président du Conseil d'Administration.

Mme *Elhonne DEAMORINIERE* et Mme *H. De DUQUATEAU*,
présents et acceptant sont désignés comme scrutateurs.

Mme *Elhonne DEAMORINIERE* est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence certifiée sincère et véritable par les membres du bureau permet de constater que les actionnaires présents ou représentés détiennent ensemble *247* actions sur les 250 actions composant le capital social, qu'en conséquence l'assemblée est régulièrement constituée, et peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le CABINET VALLY ET ASSOCIES, Commissaire aux comptes de la société, régulièrement convoqué en conformité des articles 231 de la loi du 24 Juillet 1966 et 192 du décret du 23 Mars 1967 est *présent*.

La présidente dépose sur le bureau et présente à l'assemblée :

- * Les statuts de la société,
- * La feuille de présence,
- * Le rapport des deux administrateurs restant en fonction,
- * Le projet des résolutions qui seront soumises à l'assemblée,
- * Un document mentionnant les renseignements visés à l'article D 135-5° du décret du 23 mars 1967 concernant la candidature de Messieurs Brian COLLIE, Larry C. BUCKELEW et Christophe LEHAIN à un poste d'administrateur de la société,
- * la lettre de démission de Monsieur Paul STEUPERAERT.

SD
RS *JA*

La Présidente fait en outre observer que tous les documents qui, en application des dispositions législatives ou réglementaires, doivent être tenus à la disposition des actionnaires au siège social ou à eux adressés, l'ont été conformément à ces dispositions.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, la Présidente rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

* Compléter l'effectif du conseil d'administration.

La présidente donne lecture :

- du rapport des deux administrateurs restant en fonction.

Cette lecture terminée, la Présidente ouvre la discussion.

Plusieurs observations et explications sont échangées.

Après ces échanges de vues, et personne ne demandant plus la parole, la présidente met aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après en avoir délibéré et pris acte de la démission de Monsieur Paul STEUPERAERT de ses fonctions de ~~Président~~ d'administrateur de la société suivant lettre du 24 juillet 1998, décide de nommer en remplacement pour la durée de son mandat restant à courir :

- Monsieur Christophe LEHAIN
demeurant à LAUZERVILLE (Haute-Garonne) 51, Côteaux de Marraste,
né à TOULOUSE (Haute-Garonne), le 11 décembre 1960,

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Christophe LEHAIN, intervenant, déclare accepter lesdites fonctions, et en outre satisfaire à la limitation requise par la loi en ce qui concerne le cumul des mandats, et n'être frappé d'aucune mesure susceptible de lui interdire l'exercice des fonctions d'administrateur de la société.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, décide de nommer en qualité de nouveaux administrateurs pour une durée de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra au cours de l'an 2004, devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 novembre 2003 :

- Monsieur Larry C BUCKELEW, demeurant 109 Ronsard Lane CARY, NC27511 -
USA,
Né à MEMPHIS, TENNESSEE (USA), le 13 mai 1953,
de nationalité américaine,

- Monsieur Brian COLLIE, demeurant En génibres 81700 BERTRE,
Né à MONTEVIDEO (Uruguay), le 27 avril 1952,
de nationalité Britannique,

D
K
A

Monsieur Brian COLLIE, intervenant, déclare accepter lesdites fonctions, et en outre satisfaire à la limitation requise par la loi en ce qui concerne le cumul des mandats, et n'être frappé d'aucune mesure susceptible de lui interdire l'exercice des fonctions d'administrateur de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, prend acte de la démission à l'issue de la présente assemblée des fonctions d'administrateur de Madame Hilda DUCHATEAU.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes formalités légales et réglementaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture.

LA PRESIDENTE

LES SCRUTATEURS

LE SECRETAIRE



Rem pour démission des fonctions
d'administrateur

